RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES N°2026-11

Fourniture, livraison et installation de mobiliers et d'équipements, et prestations associées, pour l'aménagement du nouveau pôle administratif du Haut-Poitou

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 7 décembre 2026 à 12 : 00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-POITOU
10 Avenue de l'Europe
86170 NEUVILLE-DE-POITOU

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Fourniture, livraison et installation de mobiliers et d'équipements, et prestations associées, pour l'aménagement du nouveau pôle administratif du Haut-Poitou
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	8
	Délai de validité des offres	135 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Avec
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 5
2 - Conditions de la consultation 6
2.1 - Délai de validité des offres 6
2.2 - Forme juridique du groupement 6
2.3 - Variantes 6
2.4 – Prestation supplémentaire éventuelle 6
2.5 - Développement durable 6
3 - Conditions relatives au contrat 6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 7
4 - Contenu du dossier de consultation 7
5 - Présentation des candidatures et des offres 7
5.1 - Documents à produire 7
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 9
6.1 - Transmission électronique 9
6.2 - Transmission sous support papier 10
7 - Examen des candidatures et des offres 10
7.1 - Sélection des candidatures 10
7.2 - Attribution des accords-cadres 10
7.3 - Suite à donner à la consultation 16
8 - Renseignements complémentaires 16
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 16
8.2 - Procédures de recours 16

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Fourniture, livraison et installation de mobiliers et d'équipements, et prestations associées, pour l'aménagement du nouveau pôle administratif du Haut-Poitou

Le présent marché a pour objet la fourniture, la livraison et l'installation de mobiliers, d'équipements et de prestations associées nécessaires à l'aménagement et à la mise en fonctionnement du nouveau pôle administratif de la Communauté de Communes du Haut-Poitou, situé au 3 avenue Robert Schuman à Neuville-de-Poitou (86170).

Les prestations comprennent notamment la fourniture et l'installation de mobiliers intérieurs et extérieurs, de box acoustiques, d'accessoires d'aménagement, de plantes naturelles, d'équipements électroménagers, et d'équipements sportifs et technologiques.

Selon la nature des équipements et les spécifications propres à chaque lot, les prestations comprennent également le transport, la manutention, le montage, les raccordements, les réglages, les essais, la mise en service, la formation des utilisateurs ainsi que les prestations de garantie, d'entretien et de maintenance prévues au marché.

Le marché est décomposé en huit lots distincts, dont les caractéristiques techniques et les modalités d'exécution sont définies dans le CCTP et les autres pièces contractuelles.

L'ensemble des prestations devra contribuer à la création d'espaces de travail et de vie fonctionnels, ergonomiques, durables et adaptés aux usages des agents et des autres occupants du bâtiment, dans le respect de la charte d'aménagement et des engagements environnementaux de la Communauté de Communes du Haut-Poitou.

Lieux d'exécution :

3 avenue Robert Schuman à Neuville-de-Poitou (86170)
86170 Neuville-de-Poitou

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 8 lots :

Lots	Désignation
01	Mobilier de salles de réunion et locaux de vie
02	Box acoustiques

03	Mobilier de restauration et mobilier extérieur
04	Accessoires et équipements complémentaires
05	Plantes naturelles
06	Électroménager
07	Équipements sportifs
08	Ressources technologiques

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
39100000-3	Mobilier
39150000-8	Mobilier et équipements divers
39290000-1	Aménagements divers
39130000-2	Mobilier de bureau

Lots	Code principal	Description
01	39153000-9	Mobilier de salle de conférence
02	45323000-7	Travaux d'isolation acoustique
03	39143200-8	Mobilier de salle à manger
04	31518300-3	Luminaires de toiture
05	03451000-6	Plantes
06	39710000-2	Appareils ménagers électriques
07	37400000-2	Articles et équipements de sport
08	72222300-0	Services de technologies de l'information

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **135 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 – Prestation supplémentaire éventuelle

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot concerné	Libellé	Description
N°8 intitulé « Ressources technologiques	**PSE portant sur 8 terminaux supplémentaires pour les salles « Bubble ».**	La prestation supplémentaire éventuelle (PSE) portera sur la fourniture, l'installation, le paramétrage et la mise en service de 8 terminaux supplémentaires destinés aux salles « Bubble » Les équipements proposés au titre de cette PSE devront présenter les mêmes caractéristiques techniques et fonctionnalités que celles prévues pour les terminaux faisant partie de l'offre de base. Le prix de la PSE comprendra l'ensemble des matériels, licences, installations et paramétrages nécessaires à leur fonctionnement.

L'absence de cette prestation dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) du ou des lot(s) correspondant(s)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) du ou des lot(s) correspondant(s)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- **Pièces de la candidature** telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Attestations d’assurance en cours de validité
Attestations de régularité fiscale et sociale datant de moins de trois mois
Un relevé d’identité bancaire (RIB) en format PDF

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

- **Pièces de l'offre :**

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
Le mémoire technique du ou des lot(s) correspondant(s) daté(s) et signé(s)
Le bordereau des prix unitaires (BPU) du ou des lot(s) correspondant(s) daté(s) et signé(s)
Le détail quantitatif estimatif (DQE)

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://nr.aws-achat.info.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Communauté de Communes du Haut-Poitou
10 Avenue de l'Europe
86170 NEUVILLE-DE-POITOU

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.
Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots n°1 à 4 :

Lots	Désignation
01	Mobilier de salles de réunion et locaux de vie
02	Box acoustiques
03	Mobilier de restauration et mobilier extérieur
04	Accessoires et équipements complémentaires

Critères	Pondération
1-Valeur technique évaluée au regard du mémoire technique transmis par le candidat	**40.0**
1.1- Qualités techniques et qualités des équipements proposés évalués selon les items suivants : *- qualité de fabrication,* *- robustesse,* *- fonctionnalités,* *- performances techniques,* *- ergonomie et adaptation aux besoins exprimés*	*15.0*
1.2- Qualité esthétique et intégration au projet d'aménagement proposés évalués selon les items suivants : *- design,*	*08.0*

	- finitions, *- choix des matériaux,* *- coloris,* *- cohérence avec l'aménagement global du bâtiment* *- et qualité des rendus proposés*	
1.3-	*Fonctionnalité, confort d'utilisation et adaptation aux usages évalués selon les items suivants :* *- ergonomie,* *- modularité,* *- facilité d'utilisation,* *- confort des utilisateurs,* *- accessibilité et adéquation avec les usages prévus.*	*07.0*
1.4-	*Garantie, SAV et maintenance évalués selon les items suivants :* *- Durée et étendue de la garantie,* *- disponibilité des pièces détachées,* *- délais d'intervention,* *- accompagnement technique,* *- et organisation du service après-vente.*	*06.0*
1.5-	*Performances environnementales et durabilité évalué selon les items suivants :* *- Qualité environnementale des produits,* *- certifications,* *- recyclabilité,* *- gestion des emballages,* *- respect des exigences de la loi AGEC.*	*4.0*
2-Date et délai de livraison renseigné dans le mémoire technique du candidat *Évalué au regard de la formule suivante Note = (délai le plus court proposé / délai proposé par le candidat) × 10*		**10.0**
3-Prix des prestations évalué au regard du total du DQE selon la formule : *offre la moins-disante/offre analysée * 50*		**50.0**

Pour le lot n°5 :

Lot	Désignation
05	Plantes naturelles

Critères		Pondération
1-Valeur technique évaluée au regard du mémoire technique transmis par le candidat		**40.0**
1.1-	*Qualité des végétaux proposés évaluée selon les items suivants :* *- qualité et état sanitaire des plantes proposées,* *- robustesse et résistance des végétaux,* *- adaptation des essences aux conditions d'utilisation en intérieur et en extérieur,* *- facilité d'entretien et pérennité des végétaux,* *- adéquation des variétés proposées aux besoins exprimés dans le CCTP*	*15.0*

1.2-	*Qualité esthétique et intégration au projet d'aménagement proposés évalués selon les items suivants :* *- esthétique et diversité des végétaux proposés,* *- choix des essences, des formes et des dimensions,* *- qualité esthétique des pots et contenants,* *- harmonie des végétaux avec les espaces et les ambiances du bâtiment,* *- cohérence avec la charte d'aménagement*	*08.0*
1.3-	*Qualité des prestations de fourniture et d'installation évaluée selon les items suivants :* *- qualité et adaptation des pots et contenants,* *- qualité des substrats et des dispositifs de drainage,* *- modalités de mise en pot et d'installation des végétaux,* *- organisation de la livraison et de la mise en place,* *- précautions prévues pour préserver les végétaux lors du transport et de l'installation.*	*07.0*
1.4-	*Garantie, accompagnement et conseils d'entretien évalués selon les items suivants :* *- conditions de garantie des végétaux,* *- modalités de remplacement des végétaux présentant des défauts à la livraison,* *- conseils et préconisations d'entretien,* *- accompagnement technique proposé,* *- et qualité des informations transmises pour assurer la bonne conservation des végétaux.*	*06.0*
1.5-	*Performances environnementales et durabilité évalué selon les items suivants :* *- qualité environnementale des végétaux et des matériaux proposés,* *- durabilité et recyclabilité des pots et contenants,* *- gestion et réduction des emballages,* *- mesures prévues pour limiter l'impact environnemental du transport et de l'installation*	*4.0*
2-Date et délai de livraison renseigné dans le mémoire technique du candidat *Évalué au regard de la formule suivante Note = (délai le plus court proposé / délai proposé par le candidat) × 10*		**10.0**
3-Prix des prestations évalué au regard du total du DQE selon la formule : offre la moins-disante/offre analysée * 50		**50.0**

Pour le lot n°6 :

Lots	Désignation
06	Électroménager

Critères		Pondération
1-Valeur technique évaluée au regard du mémoire technique transmis par le candidat		**40.0**
1.1-	*Qualités techniques et performances des équipements proposés évalués selon les items suivants :*	*15.0*

	- qualité de fabrication et robustesse des équipements ; *- performances techniques et capacités adaptées aux besoins exprimés ;* *- fonctionnalités proposées (programmes, réglages, dispositifs de contrôle et de sécurité) ;* *- fiabilité et adaptation des équipements à une utilisation collective régulière ;* *- conformité des caractéristiques techniques aux prescriptions du CCTP.*	
1.2-	*Ergonomie, facilité d'utilisation et adaptation aux usages évaluées selon les items suivants :* *- simplicité et intuitivité des commandes ;* *- facilité d'utilisation par les agents ;* *- accessibilité et ergonomie des équipements ;* *- facilité de nettoyage et d'entretien courant ;* *- adéquation des dimensions et des fonctionnalités aux espaces et usages prévus.*	*08.0*
1.3-	*Qualité des prestations de livraison, d'installation et de mise en service évaluée selon les items suivants :* *- organisation et modalités de livraison des équipements ;* *- moyens humains et techniques mobilisés pour leur installation ;* *- modalités de raccordement et de mise en service ;* *- vérification du bon fonctionnement et réalisation des essais ;* *- qualité de l'accompagnement et des informations transmises lors de la mise en service.*	*07.0*
1.4-	*Garantie, SAV et maintenance évalués selon les items suivants :* *- durée et étendue des garanties proposées ;* *- disponibilité des pièces détachées ;* *- délais de prise en charge et d'intervention en cas de dysfonctionnement ;* *- conditions de réparation et de remplacement des équipements défectueux ;* *- organisation et réactivité du service après-vente.*	*06.0*
1.5-	*Performances environnementales, consommation énergétique et durabilité évaluées selon les items suivants :* *- consommation énergétique et efficacité énergétique des équipements ;* *- consommation d'eau du lave-vaisselle ;* *- durabilité, réparabilité et disponibilité des pièces détachées ;* *- recyclabilité des équipements et gestion des emballages ;* *- dispositions proposées pour limiter l'impact environnemental des équipements pendant leur utilisation et en fin de vie.*	*4.0*
2-Date et délai de livraison renseigné dans le mémoire technique du candidat *Évalué au regard de la formule suivante Note = (délai le plus court proposé / délai proposé par le candidat) × 10*		**10.0**
3-Prix des prestations évalué au regard du total du DQE selon la formule : *offre la moins-disante/offre analysée * 50*		**50.0**

Pour le lot n°7 :

Lots	Désignation
07	Équipements sportifs

Critères		Pondération
1-Valeur technique évaluée au regard du mémoire technique transmis par le candidat		**40.0**
1.1-	*Qualité technique et performances des équipements sportifs proposés évalués selon les items suivants :* *- robustesse des équipements,* *- adaptation à un usage collectif intensif,* *- performances techniques du rameur,* *- vélo elliptique et tapis de course,* *- stabilité,* *- ergonomie,* *- dispositifs de sécurité,* *- connectivité,* *- fonctionnalités d'entraînement,* *- conformité aux normes applicables.*	*10.0*
1.2-	*Sécurité, ergonomie et confort d'utilisation évalués selon les items suivants :* *- qualité des systèmes de sécurité,* *- arrêt d'urgence,* *- surfaces antidérapantes,* *- stabilité des équipements,* *- facilité de réglage,* *- confort des utilisateurs,* *- accessibilité* *- et prévention des risques de blessure.*	*09.0*
1.3-	*Garantie, SAV et maintenance évalués selon les items suivants :* *- durée et étendue des garanties,* *- disponibilité des pièces détachées,* *- modalités de maintenance,* *- délais de prise en charge et d'intervention,* *- réparabilité des équipements,* *- organisation du SAV*	*08.0*
1.4-	*Livraison, installation, mise en service et accompagnement évalués selon les items suivants :* *- Organisation de la livraison,* *- montage,* *- installation,* *- essais,* *- mise en service,* *- présentation du fonctionnement,* *- fourniture des notices et accompagnement des utilisateurs.*	*08.0*
1.5-	*Performances environnementales et durabilité évalué selon les items suivants :* *- durée de vie des équipements,* *- disponibilité des pièces,* *- réparabilité,* *- recyclabilité des matériaux,* *- gestion des emballages,* *- valorisation en fin de vie* *- et consommation énergétique des appareils électriques.*	*5.0*
2-Date et délai de livraison renseigné dans le mémoire technique du candidat *Évalué au regard de la formule suivante Note = (délai le plus court proposé / délai proposé par le candidat) × 10*		**10.0**

3-Prix des prestations évalué au regard du total du DQE selon la formule : *offre la moins-disante/offre analysée * 50*	**50.0**

Pour le lot n°8 :

Lots	Désignation
08	Ressources technologiques

Critères	Pondération
1-Valeur technique évaluée au regard du mémoire technique transmis par le candidat	**40.0**
1.1- Qualité et adéquation des équipements proposés évaluées selon les items suivants : *- Qualité,* *- performances et dimensionnement des écrans,* *- équipements audiovisuels,* *- supports et matériels proposés*	*10.0*
1.2- Performances des solutions de visioconférence et collaboratives évalués selon les items suivants : *- Audio/vidéo,* *- cadrage,* *- captation,* *- partage sans fil,* *- compatibilité,* *- simplicité d'utilisation* *- et fonctionnalités collaboratives*	*09.0*
1.3- Affichage dynamique et réservation des salles évalués selon les items suivants : *- Solution d'affichage intérieur/extérieur,* *- CMS,* *- terminaux de réservation,* *- synchronisation Outlook,* *- administration, supervision et licences*	*09.0*
1.4- Méthodologie d'installation d'intégration et de mise en service évalués selon les items suivants : *- Étude,* *- préparation,* *- installation,* *- câblage,* *- configuration,* *- coordination,* *- tests,* *- recette* *- et mise en service*	*05.0*
1.5- Maintenance, garantie, accompagnement et compétences évalués selon les items suivants : *- SAV,* *- garantie,* *- délais d'intervention,* *- support,* *- compétences de l'équipe,*	*7.0*

- formation et transfert de connaissances	
2-Date et délai de livraison renseigné dans le mémoire technique du candidat *Évalué au regard de la formule suivante Note = (délai le plus court proposé / délai proposé par le candidat) × 10*	**10.0**
3-Prix des prestations évalué au regard du total du DQE selon la formule : *offre la moins-disante/offre analysée * 50*	**50.0**

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://nr.aws-achat.info

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Poitiers
15 rue Blossac
BP 541
86020 POITIERS CEDEX 1

Tél : 05 49 60 79 19
Télécopie : 05 49 60 68 09
Courriel : greffe.ta-poitiers@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine

juridiction ouvert aux tiers justifiant d’un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Poitiers
Hôtel Gilbert
15 rue Blossac
BP 541
86020 POITIERS CEDEX 1

Tél : 05 49 60 79 19
Télécopie : 05 49 60 68 09
Courriel : greffe.ta-poitiers@juradm.fr